



MINISTRE DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL
PROJET D'APPUI A L'ENSEIGNEMENT MOYEN (USAID/PAEM)

NORMES DU COLLEGE DE QUALITÉ



Dakar

Mars 2009

PROJET D'APPUI A L'ENSEIGNEMENT MOYEN (USAID/PAEM)
FINANCE PAR USAID ET EXECUTE PAR L'ACADEMY FOR EDUCATIONAL DEVELOPMENT EN COLLABORATION AVEC
RESEARCH TRIANGLE INSTITUTE ET LE MINISTRE DE L'EDUCATION



Introduction

Ce document sur les Normes du Collège de Qualité est le produit de la réflexion menée depuis 2008 par la DEMSG et l'USAID/PAEM dans les régions cibles du projet. Faisant suite aux normes déjà élaborées concernant l'enseignant et le chef d'établissement performants, il est le fruit d'intenses activités de recherches et de concertations menées par des consultants sénégalais et étrangers avec la participation de parents d'élèves, d'élèves et de plusieurs acteurs du système éducatif (DEMSG, IA, CE, IVS, IS, CP...).

Document de synthèse, il regroupe les normes et indicateurs les plus essentiels et se veut un outil opérationnel devant appuyer les améliorations qualitatives dans la gestion des collèges.

Cadre conceptuel

LES DOMAINES DE PERFORMANCE DU COLLÈGE DE QUALITÉ *Version du 05 août 2008*



DOMAINE I : ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Milieu propice à la réussite de l'élève.

Norme 1.1. Le collège de qualité possède des infrastructures adéquates.

Indicateurs

- 1.1.1 Il a un nombre de salles de classe suffisant pour répondre aux besoins en heures de cours.
- 1.1.2 Il a des classes dont l'effectif n'excède pas 50 élèves.
- 1.1.3 Il a au moins une salle polyvalente.
- 1.1.4 Il a une bibliothèque fonctionnelle
- 1.1.5 Il a un terrain de sports multifonctionnel.
- 1.1.6 Il a des blocs d'hygiène séparés.
- 1.1.7 Il a un ratio d'une cabine WC pour 25 élèves.
- 1.1.8 Il a un bloc administratif.
- 1.1.9 Il offre 2,5 m² / élève à la cour de récréation.
- 1.1.10 Il a une ligne téléphonique.
- 1.1.11 Il est alimenté en eau potable.
- 1.1.12 Il dispose de courant électrique.
- 1.1.13 Il prend en compte les handicapés moteurs.

Norme 1.2. Le collège de qualité possède des équipements appropriés.

Indicateurs

- 1.2.1 Il a des meubles de rangement en nombre suffisant.
- 1.2.2 Il possède au moins un appareil de reprographie fonctionnel.
- 1.2.3 Il met à la disposition des élèves un minimum de 15 ordinateurs.
- 1.2.4 Il offre un table banc pour deux élèves.
- 1.2.5 Il a un bloc administratif équipé de manière suffisante en table de conférence, chaises, fauteuils et bureaux.
- 1.2.6 Il dispose d'au moins 3 ordinateurs dans le bloc administratif.
- 1.2.7 Il dispose d'une chaise et d'un bureau dans chaque salle de classe.

Norme 1.3. Le collège de qualité dispose de ressources pédagogiques adaptées et accessibles.

Indicateurs

- 1.3.1 Il met à la disposition de chaque élève au minimum 4 manuels : français, mathématiques, anglais, sciences de la vie et de la terre.
- 1.3.2 Il est connecté à l'internet.
- 1.3.3 Il possède des supports et matériels pédagogiques (cartes murales, planches, règles, compas, matériel scientifique d'expérimentation, ...) en quantité suffisante.
- 1.3.4 Il a un personnel en nombre suffisant.

Norme 1.4. Le collège de qualité baigne dans un climat de travail sain.

Indicateurs

- 1.4.1 Il est propre ainsi que ses alentours.
- 1.4.2 Il met en œuvre un plan d'entretien des infrastructures et des équipements.
- 1.4.3 Il sécurise les personnes et les biens en son sein.
- 1.4.4 Il ne tolère aucune forme de violence en son sein.
- 1.4.5 Il assure une communication efficace.
- 1.4.6 Il a un dispositif d'écoute et de conseil au profit des élèves.
- 1.4.7 Il a un dispositif de prise en charge sanitaire des élèves.
- 1.4.8 Il a un dispositif de prise en charge de la dimension genre.
- 1.4.9 Il a un dispositif d'encadrement des élèves performant.

DOMAINE 2 : PARTENARIAT ET PARTICIPATION

Relations entre le collège, la communauté et les partenaires.

Norme 2.1. Le collège de qualité a un CGE fonctionnel.

Indicateurs

- 2.1.1 Il a un CGE qui se réunit au moins 2 fois/an.
- 2.1.2 Il a un CGE qui tient ses réunions avec toutes ses composantes.
- 2.1.3 Il a un CGE qui mène des actions favorables au développement du collège.
- 2.1.4 Il a un CGE qui rend compte de ses activités à la communauté.
- 2.1.5 Il a un CGE qui contribue à la formation de ses membres.

Norme 2.2. Le collège de qualité a une APE dynamique.

Indicateurs

- 2.2.1 Il a une APE qui participe à la pacification de l'espace scolaire.
- 2.2.2 Il a une APE qui participe à l'amélioration du cadre de vie.

Norme 2.3. Le collège de qualité s'ouvre à la communauté.

Indicateurs

- 2.3.1 Il participe aux activités communautaires.
- 2.3.2 Il implique la communauté dans ses activités.
- 2.3.3 Il organise des activités socio culturelles.
- 2.3.4 Il rend compte, annuellement, des performances scolaires à la communauté.

Norme 2.4. Le collège de qualité a un projet d'établissement.

Indicateurs

- 2.4.1 Il a un PE élaboré de manière participative.
- 2.4.2 Il a un PE agréé par le CAAC.
- 2.4.3 Il a un PE qui prend en compte la réussite des élèves.

DOMAINE 3 : PERFORMANCES SCOLAIRES DES ÉLÈVES

Le collège de qualité permet à ses élèves de valoriser leurs potentialités.

Norme 3.1. Le collège de qualité présente de bons résultats scolaires.

Indicateurs

- 3.1.1 Il a un taux de réussite au BFEM supérieur à 50%.
- 3.1.2 Il a un taux de redoublement inférieur ou égal à 10%.
- 3.1.3 Il a un taux d'abandon inférieur ou égal à 5%.
- 3.1.4 Il a un taux de promotion supérieur ou égal à 85%.
- 3.1.5 Il a des filles qui réussissent autant que les garçons.
- 3.1.6 Il a un taux de réussite des filles qui croît chaque année.
- 3.1.7 Il met en place un dispositif pour encourager l'excellence.

Norme 3.2. Le collège de qualité présente de bons résultats aux compétitions interscolaires.

Indicateurs

- 3.2.1 Il participe aux concours et compétitions interscolaires.
- 3.2.2 Il remporte des distinctions dans les compétitions interscolaires.

Norme 3.3 Le collège de qualité développe chez l'élève le sens des responsabilités.

Indicateurs

- 3.3.1 Il implique l'élève dans l'ensemble de ses activités.
- 3.3.2 Il fait participer les élèves à l'élaboration du Règlement intérieur.
- 3.3.3 Il a un règlement intérieur respecté par les élèves.
- 3.3.4 Il ne présente pas de cas de tricherie aux examens et contrôles continus.
- 3.3.5 Il éduque les élèves à la citoyenneté.

DOMAINE 4 : PERFORMANCES DES ENSEIGNANTS

Le professeur du collège de qualité met la réussite de l'élève au centre de son action professionnelle.

Norme 4.1. Le professeur du collège de qualité se distingue par des compétences et des pratiques adéquates.

Indicateurs

- 4.1.1 Il maîtrise les contenus à enseigner.
- 4.1.2 Il crée les conditions favorables à l'apprentissage.
- 4.1.3 Il maîtrise les techniques d'évaluation.
- 4.1.4 Il évalue régulièrement les apprenants.
- 4.1.5 Il termine le programme officiel d'enseignement.
- 4.1.6 Il participe aux activités d'animation pédagogique et de formation continue.

Norme 4.2. Le professeur du collège de qualité se distingue par des comportements exemplaires.

Indicateurs

- 4.2.1 Il respecte ses horaires de cours hebdomadaires.
- 4.2.2 Il évalue objectivement le travail de ses élèves.
- 4.2.3 Il respecte ses élèves et tous les autres membres de la communauté éducative.
- 4.2.4 Il n'abuse pas de son pouvoir vis-à-vis de ses élèves.
- 4.2.5 Il respecte la hiérarchie.

Norme 4.3. Le professeur du collège de qualité participe à la bonne marche de son établissement.

Indicateurs

- 4.3.1 Il respecte et fait respecter, par ses élèves, le règlement intérieur.
- 4.3.2 Il prend soin des supports et du matériel didactique mis à sa disposition.
- 4.3.3 Il contribue à la prévention et au règlement des conflits au sein de son établissement.
- 4.3.4 Il participe à l'encadrement des activités socio éducatives.
- 4.3.5 Il s'implique dans le dispositif de soutien des élèves en difficulté.
- 4.3.6 Il s'implique dans le dispositif d'encadrement des candidats aux concours d'excellence.

DOMAINE 5 : CHEF D'ÉTABLISSEMENT PERFORMANT

Le principal du collège de qualité met l'élève au centre de ses préoccupations et veille à l'implication de tous les acteurs.

Norme 5.1. Le principal du collège de qualité se distingue par des compétences et des pratiques de gestion adéquates.

Indicateurs

- 5.1.1 Il confectionne des emplois du temps dans l'intérêt pédagogique des élèves.
- 5.1.2 Il favorise les progressions et les évaluations harmonisées au sein de son établissement.
- 5.1.3 Il maîtrise les textes et procédures administratives indispensables à la gestion de son collège.
- 5.1.4 Il crée un environnement favorable aux enseignements apprentissages.
- 5.1.5 Il respecte le calendrier des pièces périodiques.
- 5.1.6 Il fait une bonne répartition des tâches et en contrôle l'exécution.
- 5.1.7 Il met en place un dispositif de recueil et de partage des pratiques innovantes.

Norme 5.2. Le principal du collège de qualité se distingue par des comportements exemplaires.

Indicateurs

- 5.2.1 Il gère rigoureusement les ressources du collège.
- 5.2.2 Il lutte contre les harcèlements et autres abus.
- 5.2.3 Il évalue objectivement le travail des personnels mis à sa disposition.
- 5.2.4 Il respecte la hiérarchie.
- 5.2.5 Il utilise son temps de travail de façon optimale.

Norme 5.3. Le principal du collège de qualité veille à la bonne marche de son établissement.

Indicateurs

- 5.3.1 Il partage avec les acteurs le règlement intérieur élaboré de manière participative.
- 5.3.2 Il affiche le règlement intérieur du collège.
- 5.3.3 Il met en place un dispositif de prévention et de gestion des conflits.
- 5.3.4 Il met en place un dispositif de soutien aux élèves en difficulté.
- 5.3.5 Il assure une gestion transparente.
- 5.3.6 Il dispose d'un état des absences et retards des personnels.
- 5.3.7 Il décourage les absences et retards des personnels.
- 5.3.8 Il veille à l'entretien du matériel et des infrastructures.